

Titre: « Conservation durable de la diversité biologique marine : liens entre le tourisme et les zones protégées côtières et marines »

Equipe d'évaluation: interne et externe

Année : 2002

Objectifs du projet :

Le but d'ensemble du projet consistait à « *contribuer à une conservation écologiquement et économiquement durable de la diversité biologique marine et côtière au moyen de l'intégration des moyens de subsistance des communautés riveraines, le développement du tourisme dans les zones côtières et dans les zones protégées marines* ».

Pour atteindre ce but, quatre objectifs ont été définis :

1. *Evaluer le rôle joué par un certain nombre de communautés locales en matière de tourisme côtier et de zones protégées marines (ZPM).*
2. *Evaluer les liens, y compris les impacts, entre les écosystèmes côtiers (terrestres, marins, zones humides) importants pour un développement intégré du tourisme et les ZPM.*
3. *Elaborer et mettre en œuvre des stratégies et des lignes directrices adaptées en vue de la conservation de la diversité biologique par le biais d'activités de démonstration reliant le tourisme marin et côtier et le développement de ZPM, avec la participation des communautés locales.*
4. *Encourager l'échange d'expériences relatives à la mise en œuvre du projet entre les deux régions impliquées (Afrique de l'Est et Amérique centrale) et en tirer des enseignements applicables sur le plan mondial.*

Domaine de spécialisation UICN: Zones protégées

Territoire géographique : Belize, Panama et Kenya

Donateurs : BMZ- Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économique

Coût total du projet : 602 141 US\$ sur quatre années

Type d'évaluation : Evaluation interne de fin de projet

Objectifs de l'évaluation:

L'évaluation interne du projet BMZ est une autoévaluation des réalisations, des impacts et des leçons apprises lors de la mise en œuvre du projet.

Les buts spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- ✍ Evaluer l'effectivité, l'efficacité et l'opportunité de la mise en œuvre du projet
- ✍ Evaluer l'impact des activités de projet et de ses produits, y compris leur contribution au but d'ensemble du projet

- ✍ Evaluer la pertinence du projet par rapport aux besoins des acteurs et de l'environnement
- ✍ Evaluer la durabilité des actions lancées sur le long terme
- ✍ Pour ce qui est de l'approche stratégique du projet (les processus et les mécanismes retenus afin de parvenir aux objectifs), en tirer des conclusions ayant valeur d'enseignement

Méthodologie

- ? Etude des documents du projet, des plans de travail, des rapports d'avancement, ainsi que d'autres documents pertinents, afin d'examiner et d'évaluer les résultats obtenus jusqu'à présent, notamment les performances des plans de travail
- ? Consultation des partenaires, du personnel de projet et d'acteurs clés, au moyen d'entretiens, de réunions et de questionnaires, selon les besoins

Les deux composantes du projet (Amérique centrale et Afrique de l'Est) ont été évaluées séparément, en utilisant des méthodes identiques afin de définir les mêmes éléments et de répondre aux mêmes questions. Elles ont été regroupées par la suite.

Résultats de l'évaluation :

- 1) Cette évaluation a permis d'identifier et d'analyser les leçons apprises et de formuler des conclusions et des recommandations sur la conception et la structure opérationnelle du projet. Ce sont là ses contributions les plus importantes. La planification, les méthodes, les dispositions opérationnelles (gestion, suivi et évaluation) et la gestion financière ont été analysées afin de définir des éléments importants pour l'UICN en matière d'initiatives interrégionales menées en partenariat avec des ONG et de OG, ainsi que de mise en place de démonstrations.
- 2) Si ce document évoque aussi des enseignements à caractère thématique, notamment les liens entre le tourisme, les zones protégées marines et l'implication des populations locales, il ne s'agit pas d'une contribution novatrice puisque les produits destinés à leur formulation faisaient déjà partie du projet lui-même : ateliers régionaux, un atelier interrégional et le rapport final de projet.
- 3) Le projet présentait un certain nombre de faiblesses de planification. L'articulation entre les différents plans (document de projet et zones de démonstration) et la portée des objectifs n'étaient pas non plus clairement définies. En conséquence, pour ce qui est des produits, le projet était davantage axé sur la démonstration que sur les plans politique ou institutionnel, ce qui aurait permis de valider des stratégies et des mécanismes pour une « approche intégrée du développement du tourisme côtier et des aires marines protégées » ayant des applications potentielles sur le plan mondial.
- 4) Les initiatives de projet tendaient à répondre aux besoins et aux problèmes des zones de démonstration, faisant appel aux capacités locales. A des degrés différents, les trois zones ont permis de soutenir des initiatives locales déjà en cours. A ce titre, elles ont été perçues de façon très positive par les organisations partenaires et les associations locales.
- 5) Il a été signalé que l'absence d'une « stratégie de sortie » était une faiblesse du projet tel qu'initialement conçu. Le projet "s'est terminé", c'est tout. En conséquence, depuis, il n'y a guère eu de suivi, ni d'exploration de voies d'avenir possibles.

Recommandations:

- 1) Il est suggéré que la planification de projets menés sous la responsabilité de l'UICN implique un mécanisme M&E (suivi et évaluation) fondé sur les critères minimaux de qualité définis par l'Initiative mondiale de suivi et d'évaluation (M&E) de l'UICN.
- 2) Si le projet a atteint des résultats et des produits liés à des thèmes d'intérêt pour l'UICN, l'on ne peut pas affirmer que des produits et des résultats pertinents pour la conservation de la biodiversité des ZMP à un niveau plus élevé aient été atteints. Les procédures avaient un caractère expérimental, donc utile, mais l'expérience réalisée devrait être examinée de plus près, tant sur le plan des procédures que de la valeur de démonstration, afin d'en tirer des enseignements applicables sur le plan mondial et contribuant aux objectifs les plus élevés de l'UICN.
- 3) Les procédures de projet devraient comporter des obligations de documenter toutes les décisions techniques et de gestion, afin d'éviter la perte de mémoire institutionnelle lors de changements de personnel.
- 4) L'objectif des projets à caractère interrégional devrait être examiné afin d'évaluer leur utilité et leur pertinence.
- 5) Il est important que l'UICN définisse explicitement ce qui détermine le caractère démonstratif d'une initiative et qu'elle agisse en conséquence, en définissant de façon précise les éléments à valider, afin que l'échange d'expériences dans les zones de démonstration permette d'identifier des éléments reproductibles dans des conditions spécifiques.
- 6) Il est important de définir des stratégies permettant d'assurer la continuité des produits et des résultats des projets.

Lors des entretiens, il a été suggéré à plusieurs reprises de faire des analyses coût / bénéfice des investissements financiers de l'étape de conception et de planification par rapport aux investissements relatifs aux activités et aux produits dans les zones de démonstration.

Langue de l'évaluation: anglais

Disponible chez : UICN – Initiative M&E (suivi et évaluation)